“Mentoring étudiant·e·x·s en médecine de l’UNIL avec des médecins de la SVM” – Directives de projet pilote

Objectifs du projet

- Promouvoir un mentorat longitudinal entre étudiant·e et médecin installé·e
- Favoriser une immersion longitudinale des étudiant·e·x·s dans la pratique en cabinet
- Promouvoir la pratique médicale en cabinet auprès des étudiant.e.x.s en médecine

Gouvernance

La gouvernance et le suivi du projet sont assurés conjointement par la SVM et l’AEML.

Rôle de l’AEML :

- Assure la direction du projet conjointement avec la SVM
- Assure le lien entre les étudiant.e.x.s en médecine de l’UNIL et la SVM, notamment :
    - Communication avec les étudiant·e·x·s des informations importantes
    - Présentation du projet en début d’année aux volées
    - Recrutement des étudiant.e.x.s
    - Évolution du projet
- Assure le lien avec l’École de médecine et partage les résultats du projet
- Avec la SVM, effectue un budget du projet et y participe dans la mesure du possible
- Assure conjointement avec la SVM le suivi du projet et sa bonne évolution

Rôle de la SVM :

- Assure la direction du projet conjointement avec l’AEML
- Met à disposition les ressources nécessaires (notamment informatiques et administratives) pour la bonne organisation et fonctionnement du projet
- Assure le recrutement des médecins chez les membres de la SVM
- Après budgétisation conjointe avec l’AEML, la SVM assure le respect du budget et le financement de celui-ci.
- Assure conjointement avec l’AEML le suivi du projet et sa bonne évolution

Responsabilités

L’étudiant.e.x.s et le/la médecin sont responsables du bon déroulement du projet en respectant les objectifs discutés conjointement. Chaque parti assure de répondre au questionnaire d’évaluation en fin de projet.

Rôle du/de la médecin mentor :

- Définir les objectifs de formation avec l'étudiant.e.x
- Assurer un suivi avec l'étudiant.e.x.
- Respect et bienveillance envers l'étudiant.e.x
- Remplir le questionnaire d'évaluation lorsqu'il sera demandé
- Proposer une immersion clinique dans la mesure du possible
- Le médecin peut se retirer à tout moment et librement du projet

Rôle de l'étudiant.e.x mentee :

- Définir les objectifs de formation avec le/la médecin
- Assurer un suivi avec le/la médecin
- S'il/elle le désire, tenir un journal de bord concis à chaque rencontre (points abordés, questions, notions à revoir)
- Remplir le questionnaire d'évaluation lorsqu'il sera demandé
- Respect et bienveillance envers le/la médecin
- L'étudiant.e.x peut se retirer à tout moment et librement du projet

Immersion clinique

L'organisation d'immersions cliniques avec le/la médecin mentor, est possible. Il/elle s'assure du bon déroulement de cette immersion et de l'encadrement de l'étudiant.e.x.

3e année de bachelor (BMed3) :

- Référence : cahier de module B3.8 Compétences cliniques - Module B3.8 - FBM Unil ; les immersions s'apparentent aux « enseignements au lit du malade » (RLM) et s'alignent sur les cours de skills suivis.
- Niveau de compétences :
    - Autonomie complète aux statuts neurologique, cardiologique, pulmonaire et abdominal
    - Autonomie partielle à l'anamnèse
- Niveau attendu à l'ECOS[1] : anamnèse et statut complet ; interprétation des observations cliniques.

2e année de master (MMed2) :

- Références : cahiers de modules des compétences cliniques et des compétences pratiques : Compétences cliniques - Module M2.8 - FBM Unil.
- Niveau de compétences :
    - Autonomie complète aux status de BMed 3 ainsi qu'orthopédiques, ORL, ophtalmologiques, gynéco-obstétriques et pédiatriques
    - Autonomie
- Niveau attendu à l'ECOS : anamnèse et status ciblés, diagnostics différentiels, investigations et prise en charge ; analyse de résultats d'examens complémentaires.

[1] ECOS : examen clinique objectif structuré - correspond à un examen pratique où les étudiant.e.x.s ont 13 minutes pour effectuer un examen clinique et une anamnèse avec un.e « patient.e » simulé.e (acteur/actrice simulant une maladie)

Organisation :

La SVM s'occupe de mettre en place et d'entretenir une plateforme électronique pour l'inscription et le suivi du mentoring.

Inscription :

- S'effectue grâce à un formulaire créé par la SVM
- La SVM s'occupe de former les binômes en respectant autant que possible les contraintes géographiques et des intérêts communs des participant.e.x.s
- Les médecins sont recrutés prioritairement parmi celles et ceux qui ont participé à la Soirée des spécialités
- Les étudiant.e.x.s sont recrutés parmi les volées BMed3 et MMed2

Journal de bord :

- Les étudiant.e.x.s et médecins sont invité.e.x.s à avoir un journal de bord pour prendre des notes lors de leurs rencontres.

Évaluation :

- A la fin du projet pilote (août 2027), la SVM s'occupe d'envoyer le formulaire d'évaluation du projet à tou.s.x.tes les participant.e.x.s ainsi que de récolter les réponses pour une analyse conjointe avec l'AEML
- L'AEML et la SVM rédigeront un rapport afin d'évaluer la suite du projet

Ressources et rémunération :

- Aucune rémunération n'est prévue pour le mentor ou le mentee.
- Ressources humaines :
    - Etudiant·e·x·s => AEML
    - Médecins => SVM
    - Personnel administratif => SVM

Phasage du projet :

- Période : octobre 2026 - août 2027
- Calendrier :
    - Communications aux étudiant.e.x.s : octobre 2026
    - Recrutement des médecins et étudiant.e.x.s : octobre-novembre 2026
    - Formation des binômes : novembre 2026
    - Mise en contact entre mentor et mentee : novembre 2026
    - Date limite de 1er rendez-vous : 21 février 2027
    - Date limite du 2e rendez-vous : 1er juillet 2027
    - Envoi du questionnaire d'évaluation : juillet 2027
    - Analyse des résultats, conclusion et suite du projet : août-septembre 2027